Postulat Sylvie Podio et consorts – Pour un second souffle dans la promotion de la santé chez les enfants et les jeunes

Texte déposé

Investir dans la santé et le développement harmonieux de nos enfants dès leur plus jeune âge est non seulement le souhait de tous les parents, mais également un choix judicieux et rentable pour la société. Or, la promotion de la santé est complexe, parce qu'elle requiert la collaboration de plusieurs acteurs : familles, départements, communes et milieux associatifs.

Différentes préoccupations en matière de santé physique et mentale — obésité, situations de dépendance, dépression chez les jeunes... — se font de plus en plus saillantes et conduisent à s'interroger sur le bien-être physique, psychique et social des jeunes du canton de Vaud.

Dans son « Rapport sur la politique de santé publique du canton de Vaud 2018-2022 » ¹, le Conseil d'Etat prévoit de travailler notamment dans le champ de la santé des enfants et des jeunes dans tous les milieux de vie. Un des objectifs du champ est « d'articuler le dispositif santé avec les dispositifs sociaux, préscolaires et scolaires dans le cadre de la politique de l'enfance et de la jeunesse du Conseil d'Etat ». Il s'agit aussi « d'élaborer un modèle d'organisation et de délivrance des prestations auprès des élèves... ».

Malheureusement, les orientations opérationnelles de cette politique restent vagues. Outre les rares bilans sur les efforts accomplis — cf. Rapport de législature 2012 — il reste difficile de percevoir les actions réalisées jusqu'à présent dans le domaine, ce qui conduit à se questionner sur la volonté réelle d'agir avec efficacité.

En outre, sur le terrain, force est de constater un manque sérieux de coordination entre les différents acteurs, pour autant que ceux-ci se connaissent. L'articulation entre le milieu scolaire et les différents partenaires est loin d'être acquise, ce qui favorise, dans les situations les plus fragilisées, des ruptures de soins et de prises en charge.

Sur la base de ce constat, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat un rapport sur les questions et points suivants :

- 1. Un exposé des plans d'action prévus pour la promotion de la santé auprès des enfants et des jeunes documentant, notamment :
 - a. Ce qu'il en est de la continuation des programmes actuels, les modifications effectuées selon les résultats et l'introduction de nouveaux projets dont l'efficacité a été prouvée au niveau international.
 - b. Les ressources et les équipes qui vont être allouées au nouveau Centre universitaire de médecine sociale et santé publique et/ou à la HEP pour la recherche et la mise en place de mesures de promotion de la santé auprès des institutions de jeunesse.
 - c. Les conditions-cadres données aux établissements scolaires et au personnel d'encadrement afin d'exercer une action de promotion de la santé auprès des enfants et des jeunes et dans quelle mesure il est envisagé de les adapter.
- 2. Une clarification des responsabilités respectives du canton et des communes dans la promotion de la santé, dans et autour des établissements scolaires.
- 3. Une évaluation de l'impact des mesures de promotion de la santé et prévention menées durant ces dernières années notamment par l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS) complétée par une analyse de la couverture territoriale de cette unité.

¹https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/Communique_presse/documents/Rapport_sur_la_politique_de_sant%C3%A9_publique_VD_2018-2022.pdf

4. Au vu des décisions du Grand Conseil sur le financement de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile AVASAD, le mode de réorganisation de l'Unité PSPS envisagée et selon quel mode de gouvernance.

Ce thème nous interpelle tous et mérite toute l'attention qu'il suscite, aussi, je remercie le Conseil d'Etat pour ses efforts et pour sa réponse.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

(Signé) Sylvie Podio et 24 cosignataires

Développement

Mme Rebecca Joly (VER): — (En remplacement de Mme Sylvie Podio, excusée.) Le postulat développe la question de la promotion de la santé, particulièrement auprès des enfants et des jeunes, dans un domaine qui nous touche toutes et tous et qui présente une grande importance. C'est également l'avis du Conseil d'Etat qui a reconnu la thématique dans son Plan de santé publique 2018 – 2022. Dans la pratique, on peut toutefois remarquer une certaine difficulté à passer des intentions aux actes, car entre l'idée et l'envie de promouvoir la santé chez les jeunes et l'application de véritables mesures, certains problèmes de mise en œuvre peuvent se poser. C'est la raison pour laquelle notre collègue Sylvie Podio a déposé le présent postulat, qui propose plusieurs pistes d'action. Elle se réjouit d'en débattre au sein d'une commission.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.